

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

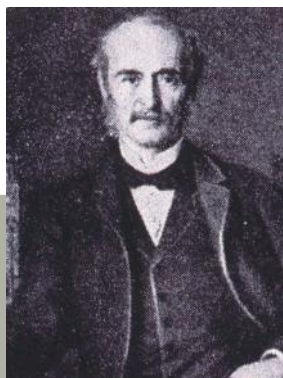
Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

EXEMPLE D'AVANTAGES FISCAUX

	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés	Impôt sur la fortune
Un don de :	100 €	1 000 €	2 000 €
Une dépense réelle de :	34 €	400 €	500 €
Une économie d'impôt de :	66 €	600 €	1 500 €



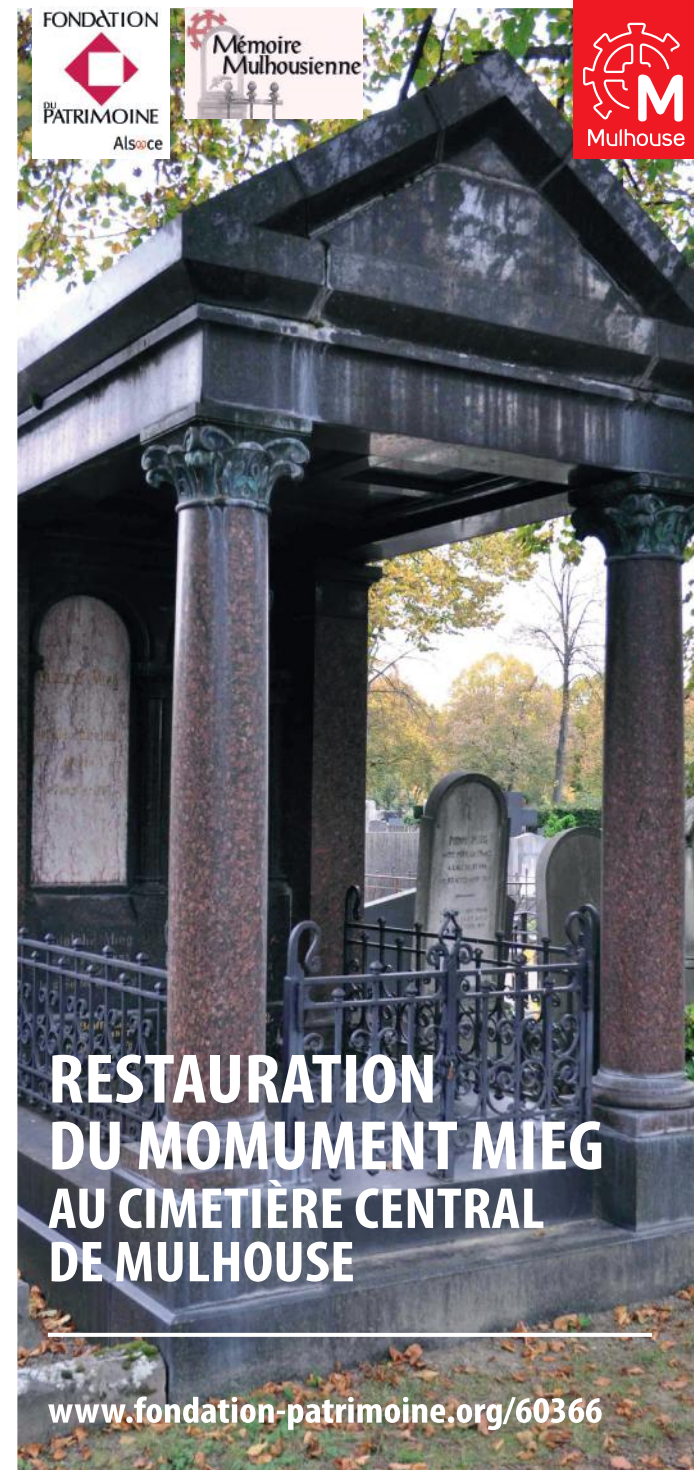
Édouard MIEG (1823-1894)

En 1845, il entra avec ses deux frères Charles et Jean, dans l'entreprise Charles Mieg et Cie, fondée par son père. Cette entreprise fut prospère et put ouvrir en 1859 une filature de coton, l'une des plus importantes de la région.

Edouard MIEG fut co-auteur d'un rapport sur les conditions et la durée du travail, avec deux autres grands industriels, Georges Steinbach (1809-1893), patron de Steinbach, Koechlin & Cie et Jean Schlumberger (1819-1908), responsable du secteur textile chez Nicolas Schlumberger & Cie à Guebwiller.

Le document, dont le ton est incisif, tranche nettement avec les positions habituellement défendues par la SIM et révèle par là-même les divisions au sein du patronat mulhousien.

Fondation du patrimoine - Délégation Alsace
9 place Kléber
67000 STRASBOURG
Tél: 03 88 22 32 15 - Fax: 03 88 22 24 97
alsace@fondation-patrimoine.org



RESTAURATION DU MOMUMENT MIEG AU CIMETIÈRE CENTRAL DE MULHOUSE

www.fondation-patrimoine.org/60366

MONUMENT MIEG AU CIMETIERE CENTRAL DE MULHOUSE

Cet édifice fait partie de l'inventaire des sépultures remarquables du cimetière central et illustre la richesse du passé industriel de Mulhouse.

Edouard Mieg (1823-1894) était le petit fils du célèbre chroniqueur Matheus Mieg. Marié avec Emma Weiss, il exerçait la profession de manufacturier en tant qu'associé de la maison Charles Mieg et Cie (filature et tissage).



Ce monument se présente comme un temple antique avec un fronton triangulaire soutenu par deux hautes et massives colonnes de marbre à chapiteau corinthien en bronze.

L'utilisation de matériaux nobles et coûteux, ainsi que la diversité de leurs assemblages dans des nuances de couleurs variées affirment la richesse et le prestige de cette grande famille d'industriels.

Nombre de monuments funéraires ont adopté cette forme de temple à l'antique, témoignant ainsi de la faveur dont bénéficie la culture classique parmi les élites intellectuelles de la fin du XIX^e siècle.



DÉFUNTS RECENSÉS SUR LE MAUSOLÉE

Edouard MIEG,

Emma MIEG, née Weiss
(1830- 1894),

Adolphe MIEG (1855-1932),

Ida MIEG, née Baumgartner
(1862-1944),

Hélène BOUFFÉ, née Mieg
(1885-1967),

Robert BOUFFÉ (1880-1967),

Suzanne COUSIN, née Mieg
(1890-1971),

Jean COUSIN (1891-1937)



Au-delà d'un état général défraîchi, le mausolée subit des infiltrations à cause de jointages défectueux. **À moyen terme, le monument court le risque de dislocation de ses portants et d'affaissement de l'ensemble.**

La restauration permettra ainsi de combler l'ensemble des fissures, d'étanchéifier la couverture, de reprendre les joints, de repeindre les grilles, et de traiter les chapiteaux en bronze. Ces travaux sont évalués à 6 900 €.

Après sa restauration, le monument sera notamment réintégré dans les visites organisées par la Ville de Mulhouse et les Journées du patrimoine.

La Ville de Mulhouse, aux côtés de l'association Mémoire Mulhousienne ont lancé un appel à dons en partenariat avec la Fondation du patrimoine, afin de trouver le financement nécessaire à cette opération. Chaque donateur recevra un reçu fiscal émis par la Fondation du patrimoine.

BULLETIN DE DON POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT MIEG DU CIMETIERE DE MULHOUSE

OUI, je fais un don de euros pour aider à la restauration du Monument Mieg à Mulhouse (68) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

Vos coordonnées :

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Monument Mieg ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/60366

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu

OU sur la fortune immobilière

OU sur les sociétés

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine - délégation Alsace
9 Place Kleber
67000 STRASBOURG

Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Mémoire Mulhousienne seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Délégation Alsace dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.